

POUR DES DÉPARTEMENTS PARTICIPATIFS

Message de l'Institut de la concertation
et de la participation citoyenne
aux administrations et exécutifs
départementaux



L'Institut de la concertation et de la participation citoyenne est le réseau national des praticiens, chercheurs et citoyens engagés en faveur de la démocratie.

<https://i-cpc.org/>

A l'Institut, nous connaissons bien les Départements.

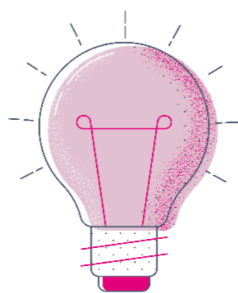
D'une part, parce que nombreux sont ceux qui, parmi nos 1700 membres, sont partenaires des Départements dans le cadre de leurs activités professionnelles ou associatives, qu'ils soient consultants, salariés ou responsables d'associations, agents de collectivités ou de l'État, chercheurs, élus ou citoyens engagés dans des démarches de démocratie participative.

D'autre part, parce que certains d'entre eux, agents d'une douzaine de Départements actifs dans le domaine de la participation citoyenne, y trouvent un cadre propice pour l'échange de leurs pratiques et leur

montée en compétence et parce qu'ils contribuent en retour à enrichir la réflexion des autres membres.

Enfin, parce que nous comptons, parmi nos adhérents, des Départements engagés dans des dynamiques participatives. Certains depuis près de vingt ans, d'autres plus récemment.

En témoigne la diversité des démarches mises en œuvre : budgets participatifs, consultations numériques, panels citoyens, prospective territoriale, etc. En témoigne également la diversité des thèmes abordés : voirie, carte scolaire et équipement des collèges, eau, développement durable et résilience territoriale, solidarité, crise sanitaire, etc.





Leurs compétences, essentielles pour faire société (action sociale, solidarité, attention aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap, gestion des collèges, de l'eau et de la voirie...) les placent à proximité et en dialogue continu avec les publics concernés. Elles leur confèrent une responsabilité spécifique quant à l'intégration des plus éloignés, précaires, empêchés.

L'Institut est soucieux de promouvoir des démarches participatives inclusives, contribuant à une action publique efficace et légitime. Nous savons combien **les Départements jouent un rôle important dans la mise en œuvre de politiques de solidarité, tant humaines que territoriales.**



Fort de notre expérience de plus de dix ans dans la mise en réseau des praticiens de la concertation et de la participation, nous souhaitons aujourd'hui, à l'aube d'un nouveau mandat des exécutifs départementaux, partager quelques repères et points de vigilance pour une démocratie participative vivante à l'échelon départemental.

Quatre points nous semblent particulièrement importants :

- 1.** La mise en œuvre de **politiques départementales qui se construisent avec les citoyens**
- 2.** La reconnaissance des **engagements citoyens**
- 3.** Le développement des **ressources et des capacités internes**
- 4. L'appui aux acteurs du territoire :** collectivités, associations, collectifs d'habitants

OSER LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

À L'ÉCHELON DÉPARTEMENTAL



L'abstention aux élections atteint un niveau record et ne cesse de progresser, comme en témoignent les taux de participation aux dernières élections départementales de juin 2021. Cette situation rend plus que jamais nécessaire la réinvention des pratiques démocratiques. La démocratie participative constitue une opportunité pour la démocratie représentative – celle de créer un dialogue continu, une proximité et une confiance renouvelées avec les citoyens, au service de la vitalité démocratique des territoires.

La participation citoyenne n'est ni une mode ni une routine. C'est une pratique au service d'une amélioration de l'action publique dans son ensemble. Elle vise une meilleure efficacité des politiques départementales en améliorant l'écoute des attentes de la population. Elle doit favoriser l'inclusion de tous en développant une action volontariste en faveur de la participation des précaires et des publics éloignés. Elle contribue à une plus grande légitimité de ces politiques en rapprochant les élus, les agents et les citoyens dans la fabrique de l'action publique.

Face à ces défis, les Départements ne sont pas isolés. Ils peuvent s'appuyer sur trente années d'expérience de la démocratie participative à l'échelon départemental, sur des réseaux actifs comme celui de l'Institut, sur la diversité d'acteurs publics et associatifs. Les ressources existent, elles sont suffisantes pour oser la démocratie participative à l'échelon départemental.

RECONNAITRE L'ENGAGEMENT CITOYEN

SOUTENIR LES INITIATIVES CITOYENNES

A l'instar de tous les autres acteurs qui participent au processus de fabrication de l'action publique départementale (élus, techniciens départementaux, acteurs associatifs et institutionnels, consultants, etc.), **les citoyens participants doivent bénéficier d'une reconnaissance de leur rôle et de leur engagement : « un statut ».**

Cette reconnaissance est importante :

- ▶ Au niveau symbolique pour reconnaître la valeur et la qualité du temps consacré à des démarches d'intérêt collectif,
- ▶ Au niveau matériel pour faciliter l'implication de chacun (y compris celles et ceux qui ne prennent pas spontanément la parole ou sont éloignés des lieux de décision). Ce, à travers des temps libérés, une valorisation d'expériences et de savoirs acquis, des indemnités ou moyens matériels mis à disposition, etc.

Cette forme de participation n'est pas la seule forme d'engagement des citoyens : **un foisonnement d'initiatives collectives se développe hors des institutions.** En contribuant au débat public et à la création de communs, ces initiatives constituent aussi, pour les Départements (et les pouvoirs publics à tous les niveaux), une forme d'enrichissement de leur action. Reconnaître, accompagner et être à l'écoute de ces initiatives citoyennes, est donc essentiel.

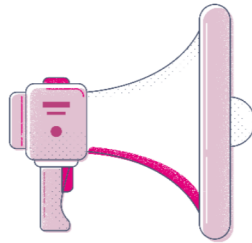


ÊTRE EXEMPLAIRE

METTRE EN ACTION LES PRINCIPES D'INCLUSION ET DE PARTICIPATION

Les Départements peuvent être des diffuseurs de démocratie participative sur leur territoire :

- ▶ Lorsqu'ils s'appuient sur les corps intermédiaires, les associations, les centres sociaux, les entreprises et les chambres de commerce ou d'industrie, les services déconcentrés de l'Etat, etc.
- ▶ Lorsqu'ils ancrent leurs interventions dans l'écosystème territorial de l'action publique et qu'ils encouragent les dynamiques multi-acteurs.
- ▶ Lorsqu'ils font le choix d'une action volontariste en faveur des publics empêchés, éloignés de l'action publique, quelles qu'en soient les raisons : géographiques, sociologiques, économiques, etc.



SOUTENIR LA DIFFUSION

MUTUALISER LES RESSOURCES DES TERRITOIRES

Les Départements ne peuvent pas agir seuls sur les territoires. Si les métropoles sont généralement bien dotées en ressources pour mettre en œuvre des politiques publiques participatives, ce n'est pas le cas des petites communes, des Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux, des intercommunalités rurales ou périurbaines...

A ces échelons infra-départementaux, les Départements peuvent fournir des ressources, en particulier :

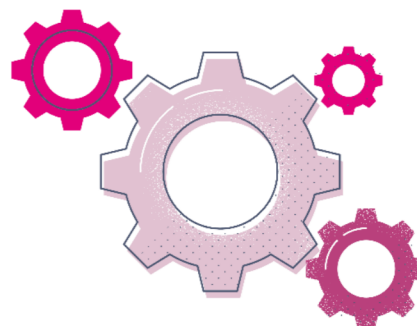
- ▶ De la formation et de l'ingénierie territoriale aux élus et agents de collectivités infra-départementales,
- ▶ Du soutien aux initiatives citoyennes et associatives,
- ▶ De la mise en réseau.

SE DONNER LES MOYENS

DÉVELOPPER SES RESSOURCES ET CAPACITÉS INTERNES

La démocratie participative ne se joue pas qu'entre élus et habitants, les agents départementaux y ont un rôle. Sa mise en œuvre à l'échelle départementale repose sur des compétences professionnelles et des postures spécifiques.

La diffusion des valeurs et des méthodes de la démocratie participative en interne s'appuie sur des agents formés à l'écoute des citoyens et à la conduite de démarches participatives. Quel que soit leur domaine d'intervention (solidarité, éducation, culture, infrastructures...), ils constituent une ressource décisive pour améliorer la qualité et la pertinence de l'action publique, en partenariat étroit avec les élus.



Les Départements qui mettent en œuvre des politiques basées sur un dialogue utile et efficace avec les citoyens sont ceux qui s'appuient sur le développement de leurs ressources internes, basé sur :

- ▶ L'accompagnement des différents services, y compris des services techniques, à l'écoute des attentes des citoyens et à la compréhension des nouvelles exigences démocratiques,
- ▶ La formation de leurs agents et de leurs élus aux outils et principes de la participation,
- ▶ La mobilisation de moyens (financiers et humains) appropriés pour assurer la mise en œuvre effective de la participation,
- ▶ La reconnaissance et le soutien de la professionnalisation de ce champ.



La page Focus « Départements participatifs » sur le site de l'Institut met à disposition des ressources sur la démocratie participative à l'échelle départementale : chartes de Départements, retours d'expériences, ressources documentaires, etc.

<https://i-cpc.org/focus-sur/departements-participatifs/>



Institut de la Concertation et de la Participation citoyenne (ICPC)

Site internet - <https://i-cpc.org>

Courriel : contact@concerter.org

Septembre 2021